«Contentieux de la route», comment l'automobiliste peut se défendre

Mis à jour le 22/03/2017 à 11:10



Audience présidée par un juge de proximité à Paris. « On assiste pourtant au développement d'une justice pénale qui ne prend plus le temps de juger et tout juste celui nécessaire à condamner». Crédits photo : Sébastien SORIANO/Le Figaro

<u>DROIT DE l'USAGER (http://plus.lefigaro.fr/tag/droit-de-lusager)</u> - La troisième édition de cet ouvrage procure une remarquable photographie des règles et des sanctions qui s'appliquent à l'automobiliste. Et lui donne aussi les moyens de les contester.

Me Rémy Josseaume (http://plus.lefigaro.fr/tag/droit-de-lusager), chroniqueur bien connu des lecteurs du Figaro, et Me Jean-Baptiste Le Dall, livrent aujourd'hui la troisième édition de leur ouvrage «Contentieux de la circulation routière». Publié par l'éditeur spécialisé Wolters Kluwer (http://www.wolterskluwerfrance.fr/), ce livre est a priori réservé aux spécialistes. Mais la clarté et la précision des explications des deux auteurs rendent leurs propos compréhensibles par n'importe quel conducteur soucieux de comprendre le fonctionnement de la mécanique répressive. Son premier engrenage remonte maintenant à près de trente ans, quand le permis à point fut voté (loi du 10 juillet 1989). Mais cette répression s'est vraiment intensifiée avec la loi contre la violence routière (2003), puis avec la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (dite «LOPPSI 2», en 2011), et, plus récemment, avec la loi de modernisation de la justice au XXIème siècle (2016), qui renforce les procédures administratives et pénales. «Cette politique s'est traduite par une croissance exponentielle des verbalisations des automobilistes, mais aussi du contentieux de la circulation routière».

remarquent les deux auteurs. Elle est devenue une traque: de 12 millions de contraventions au Code de la route constatées en 2002, le chiffre est passé à 21 millions en 2008, pour atteindre 39 millions en 2012!



Présenter l'automobiliste comme un repenti plutôt qu'un justiciable

Cette justice, «qui a moralisé les conducteurs par la propagande et assurément bousculé et violenté les fervents défenseurs des droits de l'homme», comme les auteurs notent dans leur introduction, a pris de nouveaux contours. «Si le procès pénal offre plus de garanties au contrevenant, on assiste pourtant au développement d'une justice pénale qui ne prend plus le temps de juger et tout juste celui nécessaire à condamner» estiment-ils. «Les pourtours du droit pénal évoluent avec le développement des nouvelles procédures de jugement rapide et la recherche de présenter devant le juge un repenti plutôt qu'un justiciable», notent-ils encore. Cette justice favorise aussi le traitement de l'infraction par des techniques et des prérogatives que l'on pourrait qualifier de «parajudiciaires», recourant à l'automaticité de la constatation de l'infraction puis de la sanction.

Comme pour la précédente édition, l'ouvrage n'est pas une compilation d'astuces nécessaires à la préservation de son carton rose. Ces pages donnent plutôt à l'automobiliste toutes les clés de compréhension. Il constitue un véritable travail de décryptage et de mise en perspective du dispositif légal, réglementaire et jurisprudentiel (les décisions des tribunaux) du droit routier. Mais Me Josseaume et Me Le Dall dévoilent tout de même quelques petits secrets de famille. Tels, par exemple, cinq formules écrites nécessaires à ceux qui seraient tentés d'assurer par euxmêmes leur défense (requête gracieuse, en annulation d'une décision d'invalidation du permis de conduire, en annulation contre une perte de points, en référé-suspension, et en saisine de la chambre du conseil).

«Contentieux de la circulation routière. Droit routier. Droits de la défense. Sanctions administratives. Poursuites pénales», par Rémy Josseaume et Jean-Baptiste Le Dall, Wolters Kluwers, Collection Lamy «Axe Droit», 464 pages, 46 €.

SERVICE: <u>Voir les annonces de voitures d'occasion sur ParuVendu.fr</u> (http://www.paruvendu.fr/voiture-occasion/)